

Rapport de la Commission de Gestion

Monsieur le Président,
Mesdames et Messieurs les Conseillers,

Introduction

La commission de gestion, composée des membres suivants :

- Evan Lock, 1^{er} membre
- David Marandola, rapporteur
- Véronique Villaine
- Marek Swierkosz
- Anna Beutler
- Yves Clerc
- Pierre Parvex

s'est réunie le 2 mai, le 16 mai ainsi que le 9 juin afin de statuer sur le rapport de gestion 2015 présenté par la Municipalité.

Fonctionnement de la commission

Au préalable et pour les raisons évoquées ci-après, la commission de gestion s'est intéressée à comparer le fonctionnement des commissions de gestion d'autres communes vaudoises similaires à la nôtre (ex : Pully, Nyon, Morges). À ce titre, nous avons constaté des différences importantes dans le fonctionnement desdites commissions entre une commune et l'autre. L'exemple de la ville de Pully¹ nous a particulièrement interpellés. Voici plusieurs points divergents vis-à-vis de Gland :

- La commission est composée (d'après le règlement communal) de minimum 11 conseillers, cependant elle est actuellement composée de 18 membres.
- La commission a rendu son dernier rapport sur une période beaucoup plus large (du 27.08.2014 au 01.06.2015) et contient 11 vœux
- Le rapport de la commission de gestion compte 40 pages
- La commission se subdivise en délégations (ex : délégué à l'urbanisme ainsi qu'en sous-commissions, etc.)

Tandis que dans notre commune la commission tient à relever les points suivants :

- La commission est composée d'au moins 7 membres (d'après le règlement communal), et actuellement elle est composée de 7 membres
- La commission de gestion dispose chaque année d'un temps très limité depuis la remise du Rapport de gestion par la commune courant avril / mai pour rendre son rapport avant la dernière séance de l'année du Conseil communal fixée en juin
- Bien que la commission ait la possibilité de rendre un rapport intermédiaire, le gros de son travail se fait sur le rapport de gestion de la Municipalité

¹ Le rapport de la commission de gestion 2014 est consultable à l'adresse : http://www.pully.ch/media/333136/p_13-2015-rapport.pdf

- Bien souvent, les vœux de la commission de gestion restent au stade de vœux pieux

Problèmes de fonctionnement

La commission souhaite porter à la connaissance du Conseil communal que le délai pour la rédaction du présent rapport est beaucoup trop court. Cette situation se reproduit d'année en année. En 2016, nous n'avons reçu les réponses à nos questions que le jeudi 9 juin 2016 alors que le rapport devait être rendu pour le lundi 13 juin 2016. La commission s'est réunie le 9 juin au soir, ce qui ne lui laissait qu'un jour ouvrable pour la rédaction de son rapport. Autant dire qu'il est difficile de réaliser un travail sérieux dans un délai aussi court.

Il convient de prendre en compte le processus d'évaluation du rapport de gestion qui est plus long que celui des commissions techniques, soit :

- la Municipalité fait parvenir son rapport de gestion à la commission de gestion,
- les commissionnaires en prennent connaissance et sur cette base rédigent des questions
- une fois groupées, ces questions sont retournées à la Municipalité ;
- la Municipalité a besoin d'un certain temps pour fournir des réponses à ces questions
- la commission de gestion se penche sur les réponses de la municipalité et, le cas échéant, transmet d'autres questions à la Municipalité. Le processus est alors réitéré.
- A l'issue de ce travail, un rapport doit être rédigé, approuvé puis signé par les commissionnaires.

Or, chaque année, la commission de gestion est contrainte de réaliser ce travail dans un délai très court. Les chapitres du rapport de gestion lui arrivent tardivement et souvent au compte-goutte. En 2016, le rapport de gestion de la Municipalité nous a été remis à la mi-mai ; alors que le rapport de la Commission de Gestion doit être rendu pour le conseil du mois de Juin.

Les délais qui nous sont impartis interdisent toute analyse approfondie et ne permettent donc pas de prendre position sur le rapport de gestion 2015. La commission ne souhaite pas et ne peut pas émettre un avis positif sur la base d'un travail réalisé dans le cadre temporel restreint qui lui est imposé.

Outre le manque de temps pour rédiger le rapport, il convient de préciser que, dans le cadre de ses activités tout au long de l'année, la commission ne peut guère approfondir l'analyse des dicastères de notre commune, car elle n'est composée que d'un nombre restreint, à savoir 7 commissionnaires. A titre d'exemple, à Pully la commission est composée de 18 membres, à Nyon elle est composée de 15 membres, à Morges, de 15 membres et 5 suppléants. Or, il semble logique que les commissions composées de plus de membres peuvent mieux répartir la charge de travail et ainsi l'effectuer de manière plus efficiente.

Conclusion

Au vu des raisons citées précédemment, la commission de gestion n'est pas en mesure de prendre position sur le rapport de gestion 2015 remis par la Municipalité.

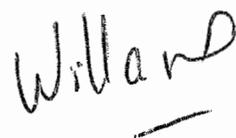
À ce titre, la commission de gestion dans son ensemble invite le conseil communal à accepter la motion proposée par M. Evan Lock intitulée « Motion pour la modification du fonctionnement de la commission de gestion ».

Gland, le 9 juin 2016.

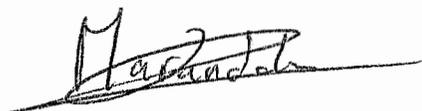
Evan Lock
1^{er} membre



Véronique Villaine



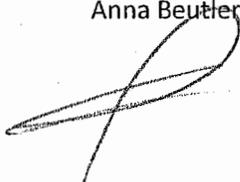
David Marandola
Rapporteur



Pierre Parvex



Anna Beutler



Marek Swierkosz



Yves Clerc

